



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2022
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-quatrième session

28 février-3 mars 2023

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information :
statistiques des finances

Rapport du Fonds monétaire international sur les statistiques des finances

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2022/324 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission, pour information, le rapport du Fonds monétaire international sur les statistiques des finances.

On y trouve un aperçu des efforts déployés au niveau international pour faire progresser les statistiques des finances, y compris un examen des efforts en matière d'établissement de rapports et de méthode pour répondre aux besoins émergents en matière de données dans le domaine de l'inclusion financière, de la technologie financière et de la monnaie numérique. La Commission est invitée à prendre note du rapport et du plan de travail pour la période 2023-2024.

* [E/CN.3/2023/1](#).



Rapport du Fonds monétaire international sur les statistiques des finances

I. Introduction

1. Lors de sa cinquantième session, en 2019, la Commission de statistique a adopté la décision 50/109 (voir [E/2019/24-E/CN.3/2019/34](#), chap. I.B), dans laquelle elle :

a) s'est félicitée du rapport du Fonds monétaire international (FMI) sur l'examen de l'Équipe spéciale interinstitutions sur les statistiques des finances et de ses sous-structures et a salué les activités menées par l'Équipe spéciale ;

b) a approuvé la proposition tendant à ce que les responsabilités de l'Équipe spéciale concernant les questions théoriques et méthodologiques relatives aux statistiques de la dette extérieure soient transférées au Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI et que celles qui ont trait aux statistiques de la dette publique soient transférées au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et au Comité consultatif sur les statistiques des finances publiques du FMI ;

c) s'est déclarée favorable à la création d'une nouvelle instance, le Groupe de travail interorganisations sur les statistiques de la dette, qui serait chargé des questions de gestion des données et qui assumerait les responsabilités non méthodologiques de l'Équipe spéciale ainsi que les travaux de gestion des données ;

d) est convenue de suspendre les travaux de l'Équipe spéciale jusqu'à ce que la nouvelle structure simplifiée et la migration du programme de travail se soient avérées efficaces, et a prié le FMI de lui faire rapport, à sa cinquante et unième session, sur les progrès réalisés dans la mise en place de la nouvelle structure simplifiée et dans la migration du programme de travail sur les statistiques des finances.

2. Lors de sa cinquante et unième session, en 2020, dans sa décision 51/105, la Commission a convenu de dissoudre l'Équipe spéciale et le Groupe de travail interorganisations sur les statistiques de la dette (voir [E/2020/24-E/CN.3/2020/37](#), chap. I.C).

3. On trouvera dans le présent rapport un aperçu des efforts déployés au niveau international pour faire progresser les statistiques financières, y compris un examen des efforts en matière d'établissement de rapports et de méthode pour répondre aux besoins émergents en matière de données dans le domaine de l'inclusion financière, de la technologie financière et de la monnaie numérique.

II. Travaux sur les statistiques des finances

A. Contexte

4. Les responsabilités théoriques et méthodologiques de l'Équipe spéciale concernant les statistiques de la dette extérieure et de la dette publique ont été transférées avec succès au Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI, au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et au Comité consultatif sur les statistiques des finances publiques du FMI. Les questions théoriques et méthodologiques sont abordées dans le cadre de la mise à jour du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale et du Système de comptabilité nationale. Bien qu'un nouvel organe opérationnel axé sur les questions de gestion des données n'ait pas encore été créé, les activités de gestion des données relatives aux statistiques de la dette se sont considérablement améliorées

dans les organisations internationales et les agences nationales concernées. Une grande partie de cet engagement et de cette coordination a été facilitée par le Comité des statistiques de la balance des paiements, le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et le Comité consultatif sur les statistiques des finances publiques, étant donné les liens étroits entre les progrès théoriques et méthodologiques et les activités de gestion des données. Pour l'instant, il ne semble pas nécessaire de créer un groupe de travail interorganisations sur les statistiques de la dette.

B. Programme de travail

5. Outre les travaux théoriques, méthodologiques et de gestion des données entrepris, décrits ci-dessus, les efforts internationaux se sont concentrés sur quatre grands domaines de travail que sont l'inclusion financière, la monnaie numérique, la technologie financière et la finance climatique. Ces domaines de développement statistique sont inclus dans la nouvelle Initiative du Groupe des Vingt contre les lacunes en matière de données, qui a été accueillie favorablement par le Groupe des Vingt en octobre et novembre 2022.

Inclusion financière

6. L'inclusion financière est essentielle pour une croissance durable et inclusive. La numérisation et la technologie financière ont une incidence majeure sur l'inclusion financière et l'accès aux services financiers, mais les données en la matière sont rares. Des indicateurs améliorés sur l'accès aux services financiers numériques, tels que les paiements mobiles, les services bancaires par Internet et les plateformes de financement alternatives, ainsi que leur utilisation, sont essentiels pour suivre les retombées de l'innovation financière sur l'inclusion financière des personnes, en particulier des groupes les plus vulnérables et les moins bien desservis sur le plan financier.

7. Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'amélioration des statistiques relatives à l'inclusion financière, y compris dans le domaine des données ventilées par genre. L'intérêt et l'urgence de disposer d'informations nouvelles et plus granulaires sur l'inclusion financière, notamment pour évaluer l'incidence de la technologie financière sur celle-ci, vont croissant. Le travail de développement des données pour appuyer le suivi de l'incidence de l'inclusion financière fondée sur la technologie financière en général et pour différents groupes de population, en particulier les plus vulnérables et les moins bien desservis sur le plan financier, en est à ses balbutiements et constitue une composante importante de la nouvelle Initiative contre les lacunes en matière de données.

Monnaie numérique

8. La présence croissante de nouvelles formes de monnaie numérique et de cryptoactifs utilisées comme moyen de paiement laisse entrevoir des problèmes d'ordre politique éventuels telles que l'utilisation transfrontalière et la substitution de monnaie. Les banques centrales créent des monnaies numériques dites « de banque centrale », et il est nécessaire de suivre l'évolution de la situation en ce qui concerne les monnaies numériques stables mondiales et d'autres types de cryptoactifs.

9. Des travaux sont en cours pour mettre au point des instruments de collecte de données pour les nouvelles formes de monnaie numérique et de cryptoactifs utilisés comme moyen de paiement (notamment les monnaies numériques de banque centrale et les monnaies numériques stables mondiales).

10. La mise en place d'un cadre de collecte de données et la collecte de données sur la monnaie numérique aideront les décideurs politiques à suivre ces évolutions et tout risque associé à l'avenir, notamment en ce qui concerne l'utilisation de monnaies numériques de banque centrale étrangères, de monnaies numériques stables et d'autres types de cryptoactifs utilisés comme moyens de paiement, afin de garantir la couverture adéquate des agrégats monétaires et de liquidité et des flux de capitaux internationaux.

Technologie financière

11. Les autorités nationales ont besoin d'informations plus complètes pour comprendre les tendances et les vulnérabilités mondiales de l'innovation financière et son incidence sur le système financier. Cette compréhension peut contribuer à l'élaboration de politiques visant à remédier aux vulnérabilités recensées.

12. Au sens large, le crédit de la technologie financière comprend tous les types de prêts facilités par des plateformes électroniques, tels que les prêts entre particuliers et les prêts directs octroyés par les grandes plateformes technologiques (big tech) ou basés sur d'autres plateformes, qui peuvent ne pas être actuellement pris en considération dans les mesures traditionnelles des prêts. La collecte de données nationales agrégées comparables entre les juridictions et les secteurs aiderait les autorités à comprendre l'accès aux services de crédit de la technologie financière et leur utilisation ; elles pourront ainsi s'apercevoir de toute accumulation de risques pour la stabilité financière, en particulier si ces données sont fondées sur une taxonomie de technologie financière suffisamment détaillée et normalisée, convenue au niveau international dans le cadre des révisions en cours des normes de classification internationales et des manuels statistiques internationaux.

13. L'exercice annuel de suivi de l'intermédiation financière non bancaire entrepris par le Conseil de stabilité financière évalue les tendances et les vulnérabilités mondiales, en plus des innovations dans ce type d'intermédiation, et peut contribuer à façonner un suivi plus ciblé des activités d'intermédiation spécifiques et contribuer à l'élaboration de politiques. Des travaux sont en cours pour examiner la possibilité de collecter des données sur le crédit de la technologie financière non bancaire dans le cadre du suivi annuel par le Conseil des tendances, des vulnérabilités et des innovations mondiales en matière d'intermédiation financière non bancaire. L'examen de la possibilité de collecter des données sur le crédit de la technologie financière (tel que défini de manière générale ci-dessus) selon les conditions auxquelles il est accordé par des entités non bancaires au niveau mondial constituerait une avancée vers la fourniture d'informations aux autorités, qui leur permettraient de comprendre les tendances et les vulnérabilités mondiales. Seront également pris en considération les travaux de mise à jour de la quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et de la Classification centrale des produits.

Financement de l'action climatique

14. Compte tenu des conséquences économiques et financières des changements climatiques, le financement vert est considéré au niveau mondial comme un instrument essentiel pour soutenir la transition vers une économie plus résiliente. Les décideurs et les autorités financières du monde entier travaillent actuellement à l'élaboration d'un certain nombre d'initiatives stratégiques, dans le cadre de leurs travaux visant à mettre en place des politiques qui encouragent les investissements dans des projets et activités écologiques et qui contribuent à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets. Cette démarche s'inscrit

dans le cadre des efforts généraux visant à promouvoir une société plus équilibrée en ce qui concerne les questions d'environnement, de société et de gouvernance.

15. Dans les années à venir, l'un des principaux domaines de travail portera sur l'élaboration d'orientations méthodologiques aux fins de la production d'indicateurs de financement de l'action climatique permettant davantage de comparaisons. Ces activités comprendront la communication de données relatives aux titres de créance verts et (si possible) aux actions cotées par les économies sur la base de méthodes communes. Les orientations méthodologiques permettront de garantir à l'avenir une plus grande interopérabilité et une meilleure comparabilité des données communiquées par les économies, en particulier pour les fonds propres verts (pour lesquels il n'existe pas encore d'orientations théoriques internationales). L'initiative encouragera également la collecte et l'utilisation de données, titre par titre, sur les titres de créance verts et les actions cotées, qui seront essentielles pour évaluer le rôle des entreprises et des banques dans le processus de transition.

16. Ces travaux permettront également de mieux appréhender les spécificités de l'incidence des institutions financières sur les émissions de gaz à effet de serre (par exemple, les émissions de carbone). L'une des raisons principales est la nécessité de compléter l'analyse des empreintes directement liées aux opérations propres des institutions en prenant également en considération l'incidence indirecte liée au financement d'activités extérieures. Ces données permettront d'évaluer les empreintes des émissions des portefeuilles de titres des institutions financières afin de mieux comprendre le financement des activités à fortes émissions de carbone et les risques connexes pour le secteur financier. Ces données permettraient également de fournir des informations sur l'intensité en gaz à effet de serre des flux de portefeuille transfrontaliers.

III. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

17. **La Commission de statistique est invitée à prendre note du présent rapport.**